

A partir du lundi 11 mai, le plan de déconfinement national va entrer en vigueur, avec une première phase de transition jusqu'au 2 juin. Dans les grandes lignes, cette phase comprend la réouverture progressive des écoles maternelles et élémentaires puis des établissements du secondaire sur la base du volontariat des parents, la réouverture des crèches, la réouverture des commerces sauf les cafés et restaurants, la réouverture des bibliothèques et petits musées. Cependant, s'il ne sera plus nécessaire de se munir d'une attestation pour les sorties à proximité de son domicile, les déplacements à plus de 100 km de chez soi ne seront autorisés que pour un motif impérieux familial ou professionnel. A ce titre, l'offre de transports va rester limitée. Par ailleurs, dans les entreprises, le télétravail doit être maintenu dès lors que c'est possible. Cette première phase n'est donc pas synonyme de liberté retrouvée : la lutte contre la propagation du virus doit se poursuivre et le respect des gestes barrières doit rester une règle pour tous.

C'est dans ce contexte que les élus et les services municipaux, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés, ont préparé la réouverture progressive des services de la ville, en adaptant les modalités d'accueil pour garantir des conditions sanitaires satisfaisantes pour les usagers comme pour les agents municipaux. Cela repose sur cinq principes essentiels appliqués dans tous les services qui vont reprendre leur activité :



■ **le maintien de la distanciation physique** : chacun sera invité à respecter les sens de circulation et les marquages au sol pour respecter 1 mètre de distance avec les personnes présentes. Les espaces d'accueil du public seront tous équipés de vitres en plexiglass.



■ **l'application des gestes barrières** : se laver les mains très régulièrement, saluer sans se serrer la main, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter restent des gestes essentiels pour lutter contre le virus. Les bâtiments publics seront équipés de distributeurs de gel hydro-alcoolique et de poubelles fermées par des couvercles à pied.



■ **la limitation des flux de personnes** : cela va nécessiter de continuer à privilégier autant que possible les contacts téléphoniques et par mails. Pour les déplacements nécessaires dans les services municipaux, il est fortement recommandé de prendre un rendez-vous au préalable. L'entrée dans les locaux sera géré par un agent municipal.



■ **l'assurance du nettoyage et de la désinfection des locaux et du matériel** : chaque espace qui accueillera du public fera l'objet d'un protocole de nettoyage renforcé, adapté à son usage et conforme aux exigences en vigueur.



■ **l'information, la communication et la formation** : une signalétique spécifique sera mise en place partout où ce sera nécessaire et les consignes seront affichées dans tous les lieux d'accueil du public. Les agents municipaux recevront une formation sur les protocoles sanitaires propres à leur métier.

## Fonctionnement des services municipaux

→ **Mardi 12 mai : réouverture des services accueillant du public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h + le jeudi après-midi de 13h30 à 17h.**

(NB : le lundi 11 mai sera dédié à un temps de formation des agents)

Cela concerne :

■ **la mairie** : état-civil, cimetières, inscriptions scolaires, facturation des services / régie.

Contact : Avenue du Général-de-Gaulle,  
05.53.35.57.57 | ville@coulounieix-chamiers.fr

■ **les services Techniques et Urbanisme** : travaux, entretien de la voirie et des espaces verts, droit et occupation des sols (permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration d'intention de commencement des travaux, permission de voirie...).

Contact Techniques :

9 avenue de Lattre de Tassigny,  
05.53.35.57.30 | technique@coulounieix-chamiers.fr

Contact Urbanisme :

05.53.09.11.95 | urba@coulounieix-chamiers.fr

À noter : pendant toute la durée du confinement, les agents des services Techniques ont assuré quotidiennement leurs missions en lien avec la salubrité et la sécurité de la ville (tonte des espaces verts notamment à proximité des habitats collectifs, de manière à permettre aux personnes confinées en appartement de disposer d'espaces propres pour leurs sorties, passage de l'épaveuse pour le nettoyage des abords des routes, veille pour ramasser les encombrants...). Par ailleurs, l'association 3S a repris ses activités depuis mi-avril et assure ses missions de nettoyage de la ville dans le cadre de la convention avec la mairie.

■ **Poursuite du service de portage de repas renforcé.**

Les mesures sanitaires nécessaires ont été mises en place, et des agents d'autres services qui se sont portés volontaires ont été formés pour intégrer en renfort l'équipe habituelle. Cette mobilisation a permis de préserver ce service essentiel pour les bénéficiaires actuels dès le début du confinement. L'ouverture de nouvelles places pour des personnes en situation de vulnérabilité est étudiée au cas par cas : cela se poursuivra au-delà du 11 mai.

Contact : pour les bénéficiaires actuels : 05.53.35.57.26, du lundi au samedi de 8h à 13h.

Pour les nouvelles demandes : CCAS, 05.53.35.57.50, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et jeudi de 13h30 à 17h.

→ **Mardi 19 mai : réouverture de la bibliothèque municipale François-Rabelais.**

Un protocole sanitaire est en cours d'élaboration, en lien avec la Bibliothèque départementale de prêt. Les abonnés seront informés par mail des horaires, des conditions de prêts des ouvrages, l'information sera également diffusée sur le site de la ville.

Contact : château des Izards, 05.53.54.03.02  
bibliotheque@coulounieix-chamiers.fr

→ Parallèlement, les agents municipaux qui ne sont pas directement sur le terrain continuent à assurer chaque jour leurs missions de service public en télétravail.

① **Privilégier les démarches numériques** (site internet, email).

② **Prise de rendez-vous recommandée avant tout déplacement.**

## À savoir

■ **La déchèterie de Pareau est de nouveau ouverte** aux particuliers depuis le 30 avril, aux horaires habituels : mardi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (fermée lundi, vendredi et dimanche).

De ce fait, le prêt de bennes aux particuliers proposé pendant la fermeture de la déchèterie est arrêté. Retrouvez toutes les infos pratiques (consignes...) sur le site du SMD3 : <https://smd3.fr/>.

■ À partir du 11 mai, **les promenades seront de nouveau possibles** sur les chemins de randonnée, au parc des Izards et les bords de rivière. En revanche, les aires de jeux pour enfants et les city-stades restent fermés jusqu'à nouvel ordre.

■ **Les marchés colomniérois** – qui ont été maintenus pendant le confinement – se poursuivent dans les

mêmes conditions : les mesures sanitaires appropriées, notamment la distance entre les étals, sont mises en place. Chacun est appelé à respecter les gestes barrières, tout comme la distance physique d'un mètre entre les personnes. Les contacts avec les produits exposés sont à limiter autant que possible. Rendez-vous le vendredi matin place Allende et le dimanche matin au Bourg !

■ **La vie associative colomniéroise** pourra reprendre progressivement certaines activités à partir du 18 mai. Les associations vont être contactées pour étudier au cas par cas les possibilités d'activités par groupe de 10 personnes maximum, dans le respect des protocoles sanitaires. À noter que dans tous les cas les sports collectifs et de contact restent interdits.

## Solidarités, le CCAS toujours en première ligne

Pendant toute la durée du confinement, le CCAS a poursuivi sa mission d'accompagnement des personnes les plus vulnérables : l'accueil du public a été assuré tous les matins et de nouveaux services ont été mis en place. À partir du 11 mai, le CCAS sera ouvert aux mêmes horaires que les services municipaux : **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et le jeudi de 13h30 à 17h** (là aussi, il est demandé aux usagers de bien vouloir prendre rendez-vous dans la mesure du possible, et de recourir prioritairement aux moyens de contact à distance). Les dispositions prises ces dernières semaines seront poursuivies pendant la première phase de déconfinement, pour continuer à lutter contre la propagation du virus :

■ **Veille sanitaire auprès des personnes âgées** : appel de toutes les personnes inscrites sur le registre du plan Canicule / plan Grand Froid, ainsi que des bénéficiaires du portage de repas à domicile, partage des informations avec les partenaires pour identifier les personnes les plus isolées qui nécessiteraient une aide particulière.

■ **Service de livraison de courses pour les personnes seules et/ou isolées**, en partenariat avec l'association 3S et les commerces d'alimentation générale de la commune (en place depuis le 6 avril). Ce service est dédié aux personnes qui n'ont pas d'auxiliaire de vie, qui ne bénéficient pas du portage de repas, dont la famille est éloignée et qui sont seules, qui ne peuvent plus se déplacer soit pour des raisons de santé ou un âge très avancé, ou les familles monoparentales.

Une fois la demande validée, les personnes concernées peuvent passer leur commande de produits alimentaires (10 articles minimum, 30 maximum) par téléphone, auprès du CCAS, du lundi au mercredi entre 9h et 12h. Les courses seront livrées le jeudi : elles seront déposées devant la porte (avec le ticket de caisse), en échange du chèque correspondant au montant des achats.

■ **Remise de colis via le Relais alimentaire**, sur rendez-vous.

■ **Péribus** : reprise de la vente des Pass 10 voyages, mensuels, annuels, seniors et moins de 26 ans (les lundis, mardi, jeudi et vendredi matin).

Contact : CCAS, 05.53.35.57.50  
social@coulounieix-chamiers.fr

### → Les solidarités de voisinage doivent rester actives !

La solidarité de chacun à l'égard de sa famille, de ses amis, mais aussi et surtout de ses voisins les plus proches reste indispensable. Si vous avez connaissance de situations de personnes isolées ou en difficultés, n'hésitez pas à contacter le CCAS qui pourra prendre le relais. La solidarité peut aussi s'exprimer en faisant des courses pour ses proches voisins âgés, ou empêchés, tout en respectant bien sûr les gestes barrières. S'entraider entre voisins permet aussi de limiter les sorties des uns et des autres, et donc les contacts à l'extérieur : cela participe à l'effort collectif pour limiter la propagation du virus.

### → Les résidents de l'Ehpad Jean-Gallet peuvent à nouveau recevoir des visites

La municipalité a prêté et installé deux barnums pour assurer un meilleur confort aux visiteurs, la réglementation ne permettant pas de patienter dans les locaux de l'Ehpad. Pour connaître les conditions relatives aux visites : Ehpad Jean-Gallet, 05.53.35.46.07.

## Restez informés !

■ **Consultez le site de la ville [www.coulounieix-chamiers.fr](http://www.coulounieix-chamiers.fr)** mis à jour autant de fois que nécessaire pour continuer à vous informer au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

■ **Suivez-nous sur la page Facebook « Ville de Coulounieix-Chamiers »** (créée spécialement dans le cadre de la crise sanitaire).

■ **Inscrivez-vous à la newsletter [MaVille@ctu](mailto:MaVille@ctu)** pour recevoir régulièrement les informations directement dans votre boîte mail.



# Réouverture progressive des écoles élémentaires à partir du 18 mai

Compte tenu des éléments figurant dans le protocole sanitaire de l'Education nationale, la municipalité a estimé avec 22 autres communes de l'agglomération que les délais impartis étaient trop courts pour répondre aux impératifs de sécurité sanitaire, de bien-être des enfants et de bon déroulement des activités pédagogiques et des services connexes développés par les mairies. Chaque établissement scolaire a ses propres caractéristiques et il n'est pas évident d'effectuer un simple copier-coller des consignes nationales. La mise en œuvre des consignes sanitaires suppose un travail approfondi avec l'ensemble des partenaires éducatifs.

■ Ainsi, si toutes les conditions sanitaires sont réunies et validées par l'État, les écoles élémentaires Eugène-Le-Roy et Louis-Pergaud rouvriront de manière échelonnée par niveau scolaire, selon ce calendrier prévisionnel (sous réserve de validation par l'Education nationale) : le 18 mai pour les CM2, le 2 juin pour les CM1, le 8 juin pour les CE2, le 15 juin pour les CE1 et le 22 juin pour les CP.

■ Les écoles maternelles ne rouvriront pas dans cette première phase. Une décision sera prise début juin en concertation pour la réouverture éventuelle des grandes sections.

■ Les effectifs seront limités à 10 élèves maximum par classe.

■ Les accueils périscolaires seront assurés le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h (et non 18h30 comme habituellement), uniquement pour les élèves qui auront classe.

■ La restauration scolaire (repas chauds) sera assurée dans les classes.

■ Les parents d'élèves sont informés de l'ensemble des conditions d'accueil et des protocoles sanitaires spécifiques par courrier.

**À noter : la démarche de réouverture des écoles s'opère de manière concertée et prudente, de manière à sécuriser et rassurer parents, enfants, enseignants. Un bilan hebdomadaire de l'application des protocoles sera fait, pour ajuster les dispositions si nécessaire.**

➔ **Accueil de loisirs :** les ouvertures des ALSH gérés par le Grand Périgueux restent conditionnées à l'offre scolaire. Seule une partie des ALSH ouvrira à partir du mercredi 20 mai, en journée entière, à raison d'un ALSH par secteur géographique et en capacité limitée.

Contact : ALSH Jean-Sigalas, 05.53.53.45.01 ou 07.89.23.06.72 | [alsh.coulounieixchamiers@grandperigueux.fr](mailto:alsh.coulounieixchamiers@grandperigueux.fr)

## Distribution de masques lavables et réutilisables

C'est avec la volonté d'équiper de protection les Colomniéroises et Colomniérois de tous âges pour continuer à lutter contre la propagation du virus que la municipalité a préparé un stock de masques : 10.000 masques lavables fabriqués par une entreprise de Dordogne ont été commandés mi-avril et 1000 masques en tissus pour les enfants ont été réalisés dans le cadre d'une opération de « couture solidaire » avec le CCAS, le Comité des fêtes, le FLEP, l'ALC, le Centre social Saint-Exupéry ainsi que 8 particuliers.

Malgré une commande anticipée il y a plus de 3 semaines, la commune est tributaire des délais de livraison de l'entreprise. La distribution des masques aux habitants se fera donc en 2 temps :

➔ **Mercredi 6 mai après-midi et jeudi 7 mai :** les 1800 Colomniérois âgés de plus de 65 ans recevront leurs masques directement dans leur boîte aux lettres, avec une notice d'utilisation (distribution assurée par des élus et des agents municipaux). La Ville a fait le choix d'équiper les personnes les plus vulnérables en priorité.

➔ **Dès réception de la totalité de la commande :** deux points de retrait seront organisés pour la distribution des masques adultes et des masques enfants. Les habitants seront informés des dates et des modalités dès que possible.

**À noter :** le port du masque est obligatoire dans les transports en commun et pourra être exigé dans certains commerces et services.



## Les gestes barrières : protégez-vous et protégez les autres.

## COVID-19



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main éviter les embrassades



Respecter les mesures de distanciation physique